BARÈME DES HONORAIRES TRANSACTION

HONORAIRES À CHARGE DE L'ACQUEREUR*

Prix de vente (TTC)**	Mandat simple	Mandat exclusif
< 99 999 €	6 000 €	5 500 €
100 000 à 199 999 €	7%	6%
200 000 à 299 999 €	6,5%	5,5%
300 000 à 399 999 €	6%	5%
400 000 à 699 999 €	5,5%	4,5%
700 000 à 1 499 999 €	5%	4%
> 1 500 000 €	6%	5%

*Sauf stipulations contraires prévues au mandat
**TVA au taux légalement en vigueur, actuellement 20%

En cas de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier, le barème applicable est celui du titulaire du mandat initial.

Barème non applicable aux biens ci-dessous bénéficiant d'un tarif particulier :

- commerces et terrains : montant HT des honoraires = 10% du prix de vente TTC

S.A.S. au capital de 5 000,00 € SIRET : 889 261 673 00012 Carte professionnelle N° : CPI 3301 2020 000 045 351 FNAIM N°: 914942 Garantie Financière : Galian Assurances N°: 153476 pour 120 000 € RCP : MMA IARD N°: 120 137 405

Barème en vigueur au 1er Avril 2022